

 SALLES DES FÊTES
ELONA HOUSE
☎ 98 90 46 40

 GUEST HOUSE
FENOU
Appartements & Chambres meublées
☎ 98 90 46 40

MODIFICATION ET COMPLÉMENT DU CODE ÉLECTORAL

P 09

La thérapie AKÉ

COOPÉRATION INTERPARLEMENTAIRE

P. 02

Le président VLAVONOU échange avec une délégation de parlementaires saoudiens



CONSEIL ÉLECTORAL DU BÉNIN
TALON nomme Izou-Deen IBRAHIM pour remplacer Nicolas ASSOGBA

P. 08



AUDITION PARLEMENTAIRE ANNUELLE DE 2024 À NEW-YORK

P. 03

Les félicitations de l'UIP au président VLAVONOU et à l'ensemble de ses collègues députés

ÉCONOMIE

P. 11

Le Bénin parmi les pays africains à forte croissance en 2024 selon la BAD

Atacora

P.08

Plus de 1500 litres de sodabi saisis

Coopération interparlementaire

Le président Vlavonou échange avec une délégation de parlementaires saoudiens

Ce lundi 19 février 2024, le président de l'Assemblée nationale Louis Gbèhounou VLAVONOU a reçu en audience à son cabinet au Palais des Gouverneurs à Porto-Novo, une délégation de parlementaires saoudiens conduite par l'he Abdullah Hamad ALSALAMAH qui séjourne au Bénin dans le cadre du renforcement des liens de coopération entre les groupes d'amitié interparlementaire Bénin-Arabie Saoudite

Pour la circonstance, les hôtes saoudiens étaient accompagnés de la présidente du groupe d'amitié interparlementaire Bénin-Arabie Saoudite, l'he Sofiath SCHANOU épouse AROUNA. Pendant donc deux jours, les deux parties ont parcouru les accords signés et en instance au grand bonheur des peuples béninois et saoudiens.

Au sortir de l'audience avec le Président de l'Assemblée nationale suivie d'une séance de travail entre les deux parties, le porte parole de la délégation saoudienne, Dr Abdullah Hamad ALSALAMAH a d'entrée de jeu remercié la population béninoise, le président de l'Assemblée nationale du Bénin, la présidente du groupe d'amitié interparlementaire entre la République du Bénin et l'Arabie Saoudite sans oublier le représentant de l'Union islamique du Bénin (UIB) pour l'accueil qui leur est réservé.

Poursuivant ensuite ses propos, il a levé un coin de voile sur les objectifs visés par leur séjour au Bénin. "Je voudrais souligner que cette visite est historique car c'est la première fois que le Parlement saoudien rend visite à ses homologues de la République du Bénin et ceci suite à l'ordre des autorités compétentes en Arabie Saoudite et au dynamisme de certaines autorités du Bénin notamment la coordonnatrice du

groupe interparlementaire, l'ambassadeur en Arabie Saoudite et d'autres personnalités.", a-t-il signifié. S'agissant du menu des échanges, le chef de délégation saoudienne a déclaré : "...Avec le président de l'Assemblée nationale, nous avons parlé de l'importance de renforcer les relations entre le Bénin et spécialement les relations



entre les deux Parlements car ils sont les instances de représentation de nos peuples. Il faudrait que ces relations soient renforcées pour faire profiter nos peuples. Par ailleurs, nous avons abordé au cours de nos échanges, les accords qui sont en instance de signature. Il y en a deux qui sont déjà signés mais il y a 7 qui sont en cours de signature. Nous avons insisté là dessus et le président de l'Assemblée nationale a donné des instructions pour que cela soit fait dans les plus brefs délais. Par ailleurs, il y a d'autres relations qui lient l'Arabie Saoudite et le Bénin par exemple dans le



domaine du Hadj et dans d'autres domaines." Selon lui, cette visite va ouvrir d'autres opportunités et c'est d'ailleurs ces points qui ont meublé la séance de travail. Pour finir, il a dit toute sa satisfaction à l'issue de la visite: "...Enfin, je voudrais faire part de notre satisfaction et de notre joie pour notre séjour au Bénin avec nos collègues béninois..."

Pour sa part, la présidente du Groupe d'amitié parlementaire Bénin-Arabie Saoudite, l'he Sofiath SCHANOU épouse AROUNA a précisé que cette visite s'inscrit dans le cadre des liens de coopération qui existent entre les groupes d'amitié interparlementaire Bénin-Arabie Saoudite avant de revenir sur les retombées de cette visite. "... Il y a eu des accords déjà signés et pour les autres en instance de signature. on va user de la diplomatie parlementaire pour faire sortir ce qui reste dans les tiroirs pour le mieux-être de nos populations. Vous savez quand on parle de ratification et autres, c'est toujours dans l'intérêt de satisfaire le peuple. Et c'est ça notre rôle." A son tour, elle a remercié le président de la République, Patrice TALON et surtout le pré-

sident de l'Assemblée nationale Louis Gbèhounou VLAVONOU pour l'accueil vraiment chaleureux. Car a-t-elle fait remarquer, une fois encore ce matin, le président de l'Assemblée nationale a prouvé que le mot "accueil chaleureux" est vraiment made

in Bénin. "Ça devrait être notre label.", a-t-elle souhaité. Ses remerciements sont enfin allés vers l'ambassadeur saoudien pour tout ce qu'il a eu à faire et pour ce qui reste à pour faire..

Hermann OBINTI

L'Emblème du jour

JOURNAL D'INFORMATION, D'ANALYSE, D'INVESTIGATION ET DE PUBLICITÉ

Porto-Novo, Rép. Bénin - Email : lemblemedujour@gmail.com - Tél. : +229 97 9046 40

ISBN : 978-99982-1-737-9 Dépôt légal N° : 15577

Porto-Novo, Rep du Bénin
Email: lemblemedujour@gmail.com
Tel: +229 98904640

PRODUCTION :
Ets EMERIC PRODUCTION

DIRECTEUR DE PUBLICATION :
Emeric Joël ALLAGBE
Tél. : +229 98904640

CONTACTS SECRÉTARIAT:
Tél. : (+229) 55499999 / 55500707

REDACTION
Emeric Joël ALLAGBE
Aimé HOUENOU
Eric OBINTI
Berinice ALOVOKPINHOU (Stagiaire)

PHOTOS:
Benoît Koffi

MAQUETTE ET GRAPHISME:
F. ADEOTI

Audition parlementaire annuelle de 2024 à New-York

Les félicitations de l'UIP au président Vlavonou et à l'ensemble de ses collègues députés

Du 08 au 09 février 2024, le président de l'Assemblée nationale Louis Gbèhounou VLAVONOU, à la tête d'une délégation de parlementaires béninois, a participé à New-York à l'audition parlementaire annuelle de 2024 initiée conjointement par l'Union interparlementaire (UIP) et le président de l'Assemblée générale des Nations Unies et dont le thème est : "Mettre un terme aux conflits : comment construire un avenir pacifique".

En dehors du président Louis Gbèhounou VLAVONOU, il y avait les députés Lazare SÈHOUËTO et Constant NAHUM qui ont représenté le Parlement béninois et participé à ces deux jours de travaux au siège des Nations Unies à New-York aux côtés de près de 300 personnes constituées de conseillers, d'experts de plus de 70 Parlements, de parlementaires, de présidents de parlement. À ce rendez-vous annuel qui s'est déroulé au Conseil économique et social de l'ONU et dont le thème est lié à la sécurité et la paix, la délégation du Parlement et son chef, le Président Louis Gbèhounou VLAVONOU ont contribué qualitativement aux travaux. Trois sous thèmes étaient au menu des activités de la première journée au cours de laquelle des avis et des propositions sur la résolution des conflits ont été donnés par tous les participants. Lesquels avis et propo-



sitions ont été recueillis par l'UIP et l'ONU puis intégrés à l'agenda parlementaire. Ainsi à la fin des travaux, les participants ont suggéré une perspective parlementaire au Pacte pour l'avenir et le document final de cette audition parlementaire devra être adopté à l'issue du Sommet de l'avenir que va organiser l'ONU en septembre 2024.

Il faut noter qu'au cours de la deuxième journée de l'audition parlementaire, la contribution de la femme et de la jeunesse au développement étaient au menu des échanges et des réflexions.

De nouveaux chantiers

L'audition parlementaire de 2024, en dehors des travaux, le séjour new-yorkais du président Louis Gbèhounou VLAVONOU a été enrichi par les échanges qu'il a eus

avec la présidente de l'UIP, Tulia ACKSON et le secrétaire général de l'UIP, Martin CHUNGONG.

Après avoir adressé ses chaleureuses félicitations à Tulia ACKSON pour son élection à la tête de l'UIP à la 147ème Assemblée de l'UIP tenue en octobre 2023 à Luanda, le numéro 1 des députés béninois a présenté ses hôtes aux deux personnalités. Aussi dans son mot, le président VLAVONOU a-t-il levé un coin de voile sur les initiatives et actions entreprises par le Parlement béninois au profit de la participation des femmes au processus de développement et leur inclusion aux instances de prises de décisions.

Prenant la parole, la présidente de l'UIP n'a pas caché sa satisfaction face au progrès enregistré au Bénin en matière de promotion de la cause féminine et de la jeunesse. Poursuivant ses propos, elle a fé-

licité le Président de l'Assemblée nationale pour les lois et les initiatives prises dans ce sens et a surtout encouragé la délégation béninoise à poursuivre sur cette lancée. Dans son adresse, il a été également question de coopération interparlementaire. À ce propos, Tulia ACKSON en sa qualité de présidente du Parlement de la Tanzanie, a invité son homologue béninois à se rendre à Dodoma, la capitale de son pays pour une visite de travail et d'amitié à l'Assemblée nationale tanzanienne.

Pour sa part, le secrétaire général de l'UIP, Martin CHUNGONG, s'est intéressé à l'apport de l'Assemblée nationale à la consolidation des acquis démocratiques et la stabilité politique. Ainsi le président VLAVONOU a été appelé à contribuer avec sa sagesse et son expérience à la recherche de solutions aux crises politiques au Gabon, au Burkina Faso, au Niger et au Mali.

En guise de mot de fin, le Secrétaire général de l'UIP a garanti la disponibilité de l'organisation à appuyer les programmes de caucus des femmes et des jeunes parlementaires sans oublier le renforcement des capacités des députés et du personnel parlementaires sur des problématiques liées aux changements climatiques, les risques de catastrophe, la paix, et la sécurité.

Hermann OBINTI



Forces armées béninoises

Liste complète des officiers nommés et promus au grade supérieur

Le Président Patrice Talon a pris un décret portant nomination ou promotion aux grades supérieurs de certains officiers des Forces armées béninoises. « Sont promus au grade supérieur au mérite ou au choix, les officiers des Forces armées béninoises dont les noms suivent », précise l'article premier du décret. « Les promotions accordées donnent droit à une augmentation de traitement dans les conditions définies par les textes en vigueur » ; « Le décrochage d'un officier du tableau d'avancement entraîne automatiquement l'annulation de sa promotion au grade supérieur », indiquent les articles 2 et 3 du décret. Ci-dessous la liste complète des concernés

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN
Fraternité-Justice-Travail
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2024 – 747 DU 31 JANVIER 2024
portant nomination ou promotion aux grades supérieurs
de certains officiers des Forces armées béninoises.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

L'Investigateur

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 90-016 du 18 juin 1990 portant création des Forces armées béninoises, telle que modifiée par la loi n° 2020-15 du 03 juillet 2020 ;
- vu** la loi n° 2020-19 du 03 juillet 2020 portant statut spécial des personnels des Forces armées béninoises, telle que modifiée par la loi n° 2020-28 du 02 septembre 2020 ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021, par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2023-507 du 10 octobre 2023 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-574 du 03 novembre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense nationale ;
- vu** l'arrêté n° 2021-5937/MDN/DC/SG/CJ/DAF/SRHDS/DPM/SA/020SGG21 du 22 novembre 2021 fixant les critères de mérite, de choix et d'inscription au tableau d'avancement de grades dans les Forces armées béninoises ;
- vu** l'arrêté n° 2022-4979/MDN/DC/SG/CJ/DPAF/SRHTE/DPM/SA/056SGG22 du 29 août 2022 portant création, composition, attributions et fonctionnement de la Commission nationale d'avancement des personnels des Forces armées béninoises ;
- vu** l'arrêté n° 2023-1044/MDN/DC/SG/CJ/DPAF/SRHTE/DPM/SP-C du 13 décembre 2023 portant inscription au tableau d'avancement de grades des officiers des Forces armées béninoises au titre de l'année 2024 ;
- sur** proposition du Ministre délégué auprès du Président de la République, chargé de la Défense nationale,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 31 janvier 2024,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont promus au grade supérieur au mérite ou au choix, les officiers des Forces armées béninoises dont les noms suivent. Il s'agit de :

2

I. Grade de colonel-major et homologues

1.1. Armée de terre

- 1.1.1. Pour compter du 1^{er} janvier 2024
- Colonel ADJAHO Antoine Guy
- 1.1.2. Pour compter du 1^{er} avril 2024
- Colonel YACOUBOU Boni Loga Bouraïma
 - Colonel LOKO Z. Célestin
- 1.1.3. Pour compter du 1^{er} juillet 2024
- Colonel SANSIMA Tchankpéga
 - Intendant Militaire de 1^{ère} classe HOUNKPE Antoine
- 1.1.4. Pour compter du 1^{er} octobre 2024
- Colonel NASSARA Cyriaque
 - Colonel CHAHOUNKA Métohokan Gabin Abel

1.2. Armée de l'air

Néant

1.3. Marine nationale

- 1.3.1. Pour compter du 1^{er} janvier 2024
- Capitaine de Vaisseau DAGUE Kuessi Michel
- 1.3.2. Pour compter du 1^{er} avril 2024
- Capitaine de Vaisseau OLATOUNDI Jean Léon
 - Capitaine de Vaisseau AHOUANMENO Samson Sétondji
- 1.3.3. Pour compter du 1^{er} juillet 2024
- Néant
- 1.3.4. Pour compter du 1^{er} octobre 2024
- Néant

1.4. Garde nationale

- 1.4.1. Pour compter du 1^{er} janvier 2024
- Néant
- 1.4.2. Pour compter du 1^{er} avril 2024
- Néant

2

1.4.3. Pour compter du 1^{er} juillet 2024

Néant

1.4.4. Pour compter du 1^{er} octobre 2024

- Colonel AMOUSSOU Codjo François

II. Grade de colonel et homologues

2.1. Armée de terre

- 2.1.1. Pour compter du 1^{er} janvier 2024
- Lieutenant-colonel KOONOU Jésgo Amen Félix
- 2.1.2. Pour compter du 1^{er} avril 2024
- Lieutenant-colonel DINDIN Didier
 - Lieutenant-colonel OGOUUMA Charles
- 2.1.3. Pour compter du 1^{er} juillet 2024
- Lieutenant-colonel ADANHODE Lev Stano Coffi
 - Lieutenant-colonel AIHOU Yaovi Edgard Constant
 - Lieutenant-colonel HOUNGBEDJI Judicaël Kouessi Midakpé
 - Lieutenant-colonel SANNI Zoukhoufli Gomina
- 2.1.4. Pour compter du 1^{er} octobre 2024
- Lieutenant-colonel ADEGNIKA K. A. S. Serges
 - Lieutenant-colonel ALI Philippe Néri
 - Médecin-lieutenant-colonel AYI MEGNANGLO Codjo Auster
 - Médecin-lieutenant-colonel GOUSSIKINDEY Noudéwénou Cyrille
 - Médecin-lieutenant-colonel ZOHOUN Alban Gildas C.

2.2. Armée de l'air

- 2.2.1. Pour compter du 1^{er} janvier 2024
- Néant
- 2.2.2. Pour compter du 1^{er} avril 2024
- Lieutenant-colonel AGBOHOUTO Jacob
- 2.2.3. Pour compter du 1^{er} juillet 2024
- Néant
- 2.2.4. Pour compter du 1^{er} octobre 2024
- Néant

2.3. Marine nationale

Néant

2.4. Garde nationale

- 2.4.1. Pour compter du 1^{er} janvier 2024
- Lieutenant-colonel GBETO Coovi Théophile
- 2.4.2. Pour compter du 1^{er} avril 2024
- Néant
- 2.4.3. Pour compter du 1^{er} juillet 2024
- Néant
- 2.4.4. Pour compter du 1^{er} octobre 2024
- Néant

III. Grade de lieutenant-colonel et homologues

3.1. Armée de terre

- 3.1.1. Pour compter du 1^{er} janvier 2024
- Commandant BOKO Bienvenu Penthuas
 - Commandant ALOUKOU Zankran Boniface
 - Commandant ALLA Edouard Assogba
- 3.1.2. Pour compter du 1^{er} avril 2024
- Commandant MEDETO Mahoussé Sylvain
 - Commandant CAKPO Louis
 - Commandant EDAH Gilbert
 - Commandant KOUTON Marius Wilfrid Dotou
 - Commandant DANGBE Gille Hervé
 - Commandant ETCHIBA Casimir
- 3.1.3. Pour compter du 1^{er} juillet 2024
- Intendant militaire de 3^{ème} classe KEGNIDE Gérard
 - Commandant TOMENOUBON Gabin Florent Mahugnon
 - Commandant DOSSOUHO Sèwéyin Antoine
 - Commandant ADJELE Asséréou Salomon
 - Commandant AHOUETOHOU Anicet
 - Commandant SEKPE Carmille Bertrand
 - Commandant AKPODE Sèhouédé
 - Médecin-commandant KERKOU Bayahou Rachel

4

- Médecin-commandant TODOME Sénadé Fresnelle
- Médecin-commandant ADEYEMI Adéoti Arsène Boris
- Médecin-commandant AGONHOSSOU Joslin F.
- Médecin-commandant CLACO Serge Edgard Gbèhodé
- Médecin-commandant ETEKPO K.Thomas d'Aquin
- Médecin-commandant GANHOUTODE Adjimon
- Médecin-commandant IBRAHIM Assa Zourak
- Médecin-commandant OGOU A. A. Laurento
- Médecin-commandant TOSSOU-ODJO Léon Comlan
- Médecin-commandant YAROU YERIMA Tamou Souaïbou
- Médecin-commandant YEHOUEYOU TESSI Roméo Thierry

3.2. Armée de l'air

3.2.1. Pour compter du 1^{er} janvier 2024
Néant

3.2.2. Pour compter du 1^{er} avril 2024

- Commandant BIOBOU Luc Amoussa

3.2.3. Pour compter du 1^{er} juillet 2024

- Commandant AHOUNOU Fiton Claude

3.2.4. Pour compter du 1^{er} octobre 2024

- Commandant AGBIDINOUCOU D. Enagnon

3.3. Marine nationale

3.3.1. Pour compter du 1^{er} janvier 2024

- Capitaine de corvette GBOZO Christian

3.3.2. Pour compter du 1^{er} avril 2024

Néant

3.3.3. Pour compter du 1^{er} juillet 2024

- Capitaine de corvette GBAGUIDI Ahognisso Arnaud Wenceslas

3.3.4. Pour compter du 1^{er} octobre 2024

- Capitaine de corvette SAÏZONOU Kadéwé Olivier Franck
- Capitaine de corvette ALASSANI Ayélogbon Franck

5

3.4. Garde nationale

3.4.1. Pour compter du 1^{er} janvier 2024

- Commandant LOUGBEGNON K. Jean Baptiste

3.4.2. Pour compter du 1^{er} avril 2024

Néant

3.4.3. Pour compter du 1^{er} juillet 2024

Néant

3.4.4. Pour compter du 1^{er} octobre 2024

Néant

IV. Grade de commandant et homologues

4.1. Armée de terre

4.1.1. Pour compter du 1^{er} janvier 2024

- Capitaine-major AKOTEGNON Valentin
- Capitaine-major TROUKOU Yédénou Thiéry
- Capitaine-major GODOVO Kpondéhou Marc

4.1.2. Pour compter du 1^{er} avril 2024

- Capitaine-major ZODJI Koffi Hugues Julien
- Capitaine-major AGUIDISSOU Sédami Mompeu Ferbeau
- Capitaine-major AGOSSOU Agossou Justin
- Capitaine-major ADIMI Bio Abiola Atchani Hervé
- Capitaine-major SOUMAHOU Fifa Paternie Maximilien

4.1.3. Pour compter du 1^{er} juillet 2024

- Capitaine-major AKANDE Olagoké Luc
- Capitaine-major ASSOUMA Zul-kifil Kolawolé
- Capitaine-major GBETOHO Légy Comlan
- Capitaine-major AGONSE Yémalin Juste
- Capitaine-major GANFLE Alphonse
- Capitaine-major TODJINOUCOU Hermann Sègla
- Capitaine-major GOUNOU TAMOU Boni Yaya
- Capitaine-major DOCHAMOU Edgar

6

4.1.4. Pour compter du 1^{er} octobre 2024

- Capitaine-major GOUDJO Olaïtan Nicéphore Elias
- Capitaine-major CHABI BOURO Abdou-Walis
- Capitaine-major BONI Géraldo Carlos
- Capitaine-major CHIGBLO Farouk Cyr
- Capitaine-major SIDI ZATO Zouckaneri
- Capitaine-major FATOKOU Kolawolé Edgar
- Capitaine-major AGBOE Koffi André
- Capitaine-major TCHARO Bossima Roger
- Capitaine-major TAMOU Imorou
- Capitaine-major HOUNKPEVI Clément
- Capitaine-major ALAHASSA Bidossessi Rodrigue Ulrich

4.2. Armée de l'air

4.2.1. Pour compter du 1^{er} janvier 2024
Néant

4.2.2. Pour compter du 1^{er} avril 2024

- Capitaine-major ALLADAYE Youri T. M. H.

4.2.3. Pour compter du 1^{er} juillet 2024

- Capitaine-major SOHOUNDE Jonas

4.2.4. Pour compter du 1^{er} octobre 2024

- Capitaine-major ISSAKA Abdel Kabirou
- Capitaine-major SONGBE S. C. Roméo

4.3. Marine nationale

4.3.1. Pour compter du 1^{er} janvier 2024
Néant

4.3.2. Pour compter du 1^{er} avril 2024

- Lieutenant de vaisseau-major HOUNKPONOU Assogba François

4.3.3. Pour compter du 1^{er} juillet 2024

- Lieutenant de vaisseau-major AZOGLO Jérôme

4.3.4. Pour compter du 1^{er} octobre 2024

- Lieutenant de vaisseau-major IDJIWA Charles

7

4.4. Garde nationale

4.4.1. Pour compter du 1^{er} janvier 2024
Néant

4.4.2. Pour compter du 1^{er} avril 2024

- Capitaine-major AGBOFOUN Richard

4.4.3. Pour compter du 1^{er} juillet 2024

- Capitaine-major FOUSSENI Abdoulaye
- Capitaine-major TOBOSSI D. M. R. Juste

4.4.4. Pour compter du 1^{er} octobre 2024

- Capitaine-major HLANNON Théodore
- Capitaine-major MERE Yropa Boris

Article 2

Les promotions ci-dessus accordées donnent droit à une augmentation de traitement dans les conditions définies par les textes en vigueur.

Article 3

Le décrochage d'un officier du tableau d'avancement entraîne automatiquement l'annulation de sa promotion au grade supérieur.

Article 4

Le Ministre délégué auprès du Président de la République, chargé de la Défense nationale et le Ministre de l'Économie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 31 janvier 2024

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,


Patrice TALON.-

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,


Romuald WADAGNI
Ministre d'État

Le Ministre délégué auprès du Président de la
République, chargé de la Défense nationale,


Fortunet Alain NOUATIN

AMPLIATIONS : PR 6 ; AN 4 ; CC 2 ; CS 2 ; C.OM 2 ; CES 2 ; HAAC 2 ; HCJ 2 ; MDN 2 ; MEF 2 ; AUTRES MINISTERES 20 ; SGG 4 ; INTERESSES 99 ; JORB 1.

Appartements & Chambres meublées à Porto-Novo

Vous recherchez un appartement meublé à Porto-Novo, "FENOU Guest House" est l'endroit idéal

Pour les voyageurs qui aiment se sentir partout comme chez eux, l'appartement meublé est l'hébergement idéal. Les groupes et les familles peuvent profiter des chambres meublées et de la cuisine pour s'isoler ou se retrouver autour d'un repas pour planifier les activités du lendemain. Les appartements meublés sont souvent disponibles pour de courts ou longs séjours.

Une seule adresse : FENOU Guest House dans les quartiers Tokpota, Dowa et Djassin Houinvié à Porto-Novo.

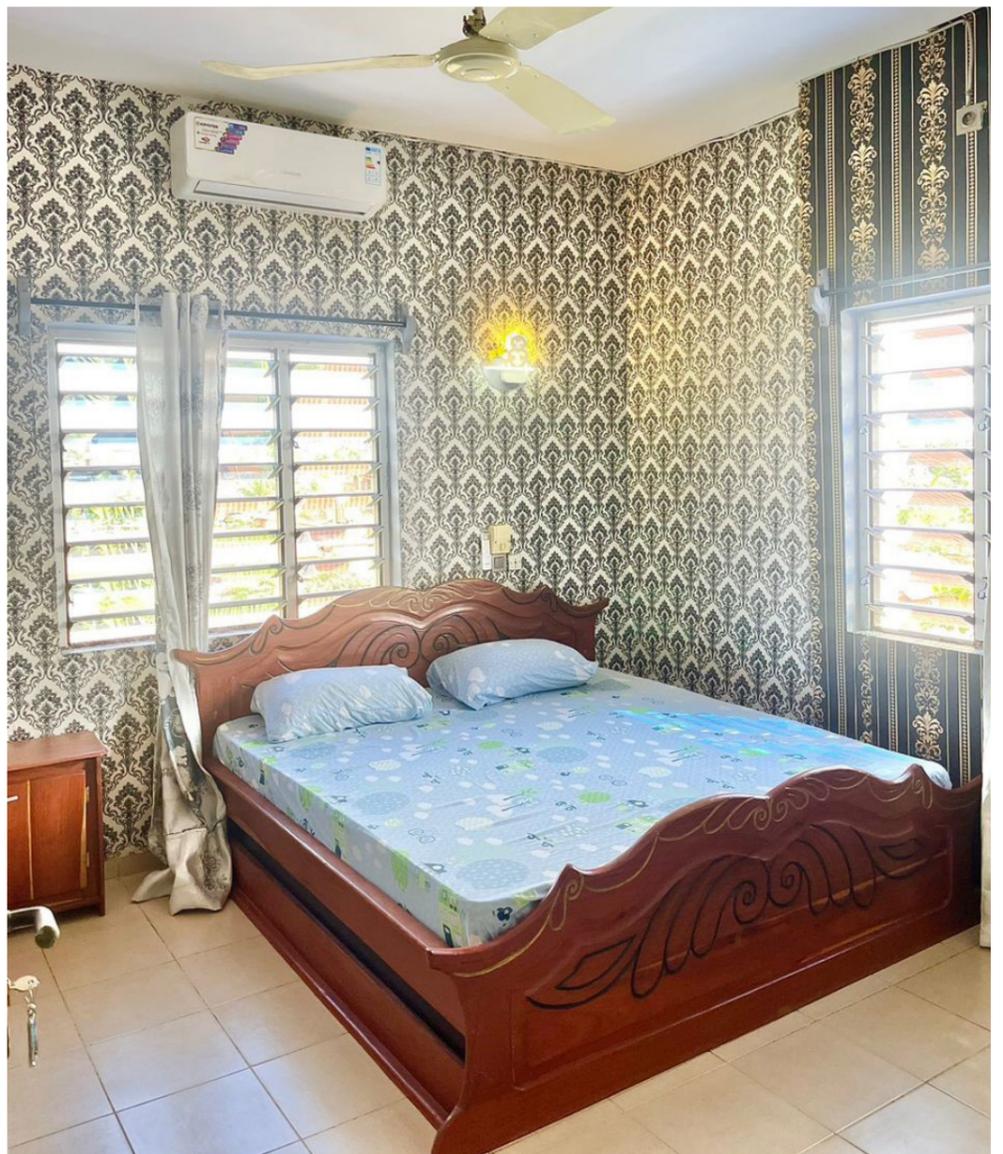


GUEST HOUSE

FENOU

Appartements & Chambres meublées

📞 98 90 46 40



Renseignements et réservations au 55500707 ou 55499999

NOS SALLES DE FÊTES ET DE CONFÉRENCES A PORTO-NOVO

" ELONA HOUSE "

1- Salle **HOUEFA** au **REZ-DE-CHAUSSÉE** (200 à 250 places en mode réception)

2- Salle **FENOU** (200 places en mode réception) au 1er étage

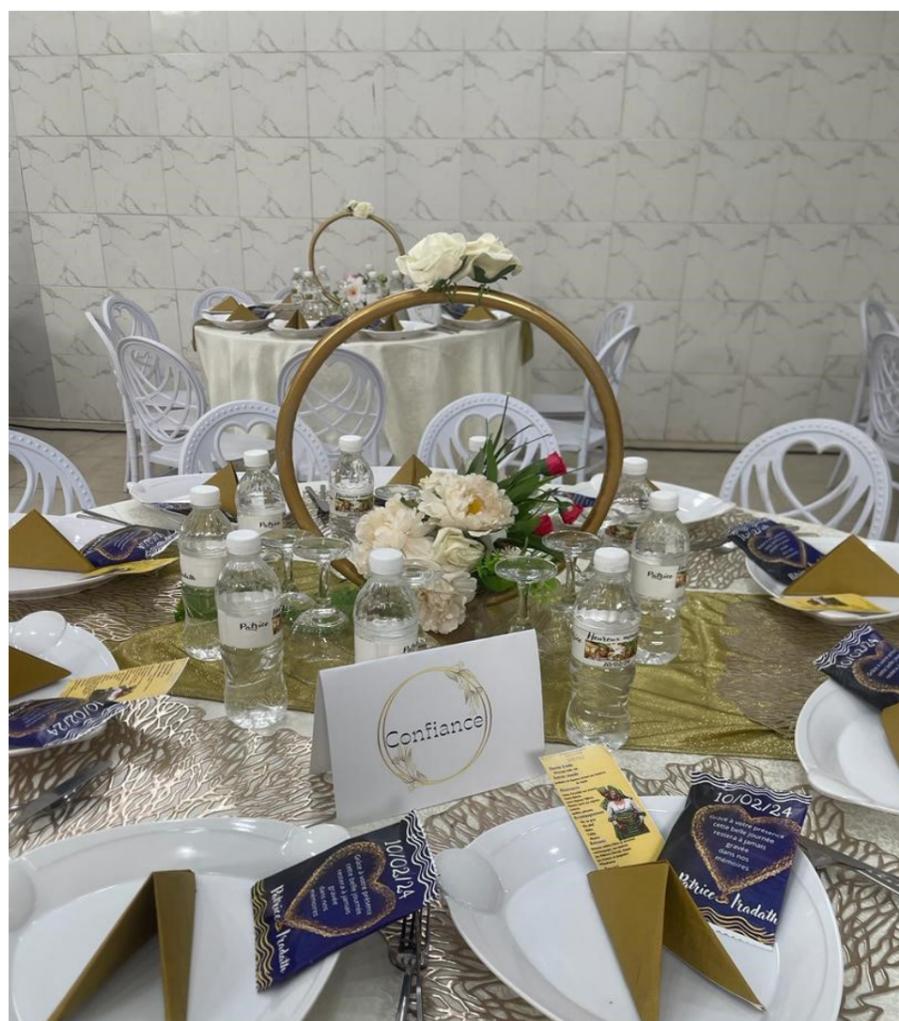
3- **ESPACE FIFAME** à l'**AIR LIBRE** (Près de 400 places en mode réception).

4- Salle **FINAGNON** au **REZ-DE-CHAUSSÉE**: cette salle contient 30 à 40 personnes en mode réception.



SALLES DES FÊTES
ELONA HOUSE

98 90 46 40



Renseignements et réservations au **55500707** ou **55499999**

Conseil électoral du Bénin**Talon nomme Izou-Deen****IBRAHIM pour remplacer****Nicolas ASSOGBA**

Au Bénin, un nouveau membre a été nommé au Conseil électoral en remplacement du magistrat Nicolas Assogba siégeant désormais à la Cour Constitutionnelle.



Le siège vacant au Conseil électoral désormais pourvu. Selon les informations exclusives de Banouto, le Chef de l'Etat béninois, Patrice Talon, a procédé à la nomination d'un nouveau membre au Conseil électoral. Il s'agit de Izou-Deen Ibrahim.

Le nouveau membre du Conseil électoral a été nommé en remplacement du magistrat Nicolas Luc Aurélien Assogba. Suivant l'article 20 de la loi n°2019-43 portant Code électoral en République du Bénin, le Conseil électoral est composé de cinq membres désignés, un par la minorité parlementaire, un par la majorité parlementaire, un par le président de la République, un par le chef de file de l'opposition et un par les magistrats

pour siéger au sein du Conseil électoral, le magistrat Nicolas Assogba est parti à la Cour Constitutionnelle où il siège désormais au titre de la 8e mandature en tant que conseiller suite à sa nomination. Son remplaçant Izou-Deen Ibrahim, conformément aux textes qui organisent le Conseil électoral, a été désigné par les magistrats avant d'être nommé par le président de la République. Nommé en remplacement de Nicolas Assogba, Izou-Deen Ibrahim devrait poursuivre le mandat en cours pour le reste de sa durée dont le terme est prévu pour 2026. Avant son entrée en fonction, le nouveau membre du Conseil électoral nommé doit prêter serment devant le président de la République et le bureau de l'Assemblée nationale.

Atacora**Plus de 1500 litres****de Sodabi saisis**

Des réseaux de fabricants de la liqueur locale communément appelée Sodabi inondent le marché dans le département de l'Atacora. Plus de 1500 litres de cette boisson fabriquée localement à base du vin de palme, ont été saisis, et les fabricants arrêtés.

Le Sodabi vendu à environ 700 francs CFA le litre dans le département de l'Atacora, serait de qualité douteuse. Des investigations menées dans cette région du Bénin

permettent de se rendre compte de la mauvaise qualité de cette liqueur localement produite, et servie aux populations de ce département.

Une opération menée par

la police dans la commune de Oussa Pehunco a permis de saisir il y a quelques jours, plus de 1500 litres de sodabi. Des équipements utilisés pour la fabrication de cette boisson, ont été confisqués par le commissariat de Gnémasson. Plusieurs personnes ont été également interpellées.

Relais: Alain ASSOGBA

Jeux Africains 2023-Bénin**Les Guépards U20****en amical demain**

La sélection U20 du Bénin va affronter l'équipe d'Adjidja FC, mercredi prochain, en match amical. Une rencontre comptant pour les préparatifs des Jeux Africains Accra 2024.

En rassemblement depuis la semaine dernière, la sélection U20 du Bénin prépare activement les Jeux Africains 2024 qui auront lieu à Accra, du 8 au 23 mars. Les Guépardeaux peaufinent les derniers

réglages pour cette aventure en terre ghanéenne. Et après une semaine de préparation, le groupe dirigé par l'entraîneur Mathias Déguénon va se mesurer en amical contre l'équipe locale d'Adjidja. Un match prévu mercredi 21 février 2023 au stade Général Mathieu Kérékou de Cotonou à 16h (heure locale). L'occasion pour le technicien béninois de jauger le niveau de son effectif, constitué majoritairement de joueurs évoluant au

sein du championnat local (21 joueurs sur 26). « Aller le plus loin possible dans cette compétition » Logés dans le groupe A, les Guépardeaux affronteront le Ghana, le Congo et la Gambie pour une place en demi-finale. De grands adversaires pour le sélectionneur Mathias Déguénon et ses hommes. Pas de quoi inquiéter cependant le technicien béninois qui nourrit de grandes ambitions pour ce tournoi continental.



Modification et complément du code électoral

La thérapie AKE

Le président du Groupe parlementaire Union Progressiste le Renouveau, l'he Natondé AKÉ, auteur de la proposition de loi portant modification et complément du code électoral était sur le plateau de la Télévision Hémicycle, 48 heures avant l'ouverture de la première session extraordinaire de 2024 à l'Assemblée nationale. Ce lundi 19 février 2024 donc, l'invité du journaliste Saurin Djossou, a abordé le

contenu de sa proposition de loi qui permet de régler le problème globalement en tenant compte de trois choses à savoir : la légitimité des parrains, leur égalité comme le dit la décision de la Cour constitutionnelle mais également dans la légalité. "...tout sera fait pour que ce soit les élus de 2026 qui parraineront les duo de candidats. Pour ce faire, c'est très simple, on n'a pas besoin de toucher à la constitution. Il suffit de réduire de

15 jours le délai de dépôt de candidatures aux élections présidentielles parce que ce délai n'est pas dans la constitution mais dans le code électoral...", a laissé entendre le député Natondé AKÉ. Tous les regards sont tournés vers la session extraordinaire qui démarre demain au Palais des Gouverneurs à Porto-Novo pour voir la suite à donner à ce dossier.

Projet d'assassinat de leader du parti "Les Démocrates"

Mitokpè évoque des sources

Sur l'émission « Grand Angle » de Crystal News ce dimanche 18 Février, Guy Mitokpè, responsable à la communication du parti Les Démocrates a levé un coin de voile sur les sources du projet d'assassinat de responsables du parti.

Le Secrétaire à la communication, Guy Mitokpè était l'invité de l'émission « Grand angle » sur Crystal News ce dimanche 18 février 2024. Au cours de l'émission, il est revenu sur le communiqué du parti alertant sur des projets d'assassinat de responsables du parti. En effet, selon les déclarations du Secrétaire à la communication Guy Mitokpè, ce communiqué avait pour desseins deux objectifs précis : informer les populations tant nationales qu'internationales et dissuader les auteurs de ces sinistres desseins en gestation et enfin anticiper. Pour Guy Mitokpè, cette anticipation était nécessaire car « Nous ne sommes pas là pour jouer les médecins une fois le mal fait. Nous ne cherchons pas à exploiter la peur, mais plutôt à agir par le biais de l'informa-

tion et de la dissuasion ». En tant que sources d'informations, le responsable à la communication du parti Les Démocrates a déclaré : « Nous avons été informés par de nombreux compatriotes de la diaspora (en France ainsi qu'aux États-Unis). Ce sont des compatriotes bien introduits dans des cercles, bien informés. « De plus, certaines ambassades établies au Bénin nous ont informés que nous devons renforcer la sécurité autour des dirigeants du parti, » a-t-il révélé. Faut-il le rappeler, le parti Les Démocrates s'est pondu d'un communiqué il y a quelques jours pour alerter l'opinion nationale et internationale sur un projet de tentative d'assassinat de certains responsables du parti Les Démocrates.

Relais: Alain ASSOGBA.



Bénin

10 Ans de prison requis contre deux cadres de la HAAC

La Cour de répression des infractions économiques et du terrorisme (CRIET) a requis, ce lundi 19 février 2024, une peine d'emprisonnement de 10 ans, dont 5 ans assortis de sursis, ainsi que plusieurs millions de francs CFA d'amende contre deux cadres de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC).

Les prévenus font face à des accusations d'abus de fonction dans le cadre d'attribution de marchés publics, suite à une plainte déposée par un ancien fonctionnaire de la HAAC, aujourd'hui un

responsable d'entreprise. Les deux prévenus, en détention préventive depuis novembre 2023, sont l'ex-directeur des affaires financières (DAF) et l'assistant de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) de la HAAC. La plainte déposée à la Brigade économique et financière (BEF) par la victime mentionne des allégations de chantage et de corruption de la part des deux cadres de la HAAC lors de l'attribution de marchés publics à son entreprise au sein de l'institution chargée de la régulation des médias au Bénin.

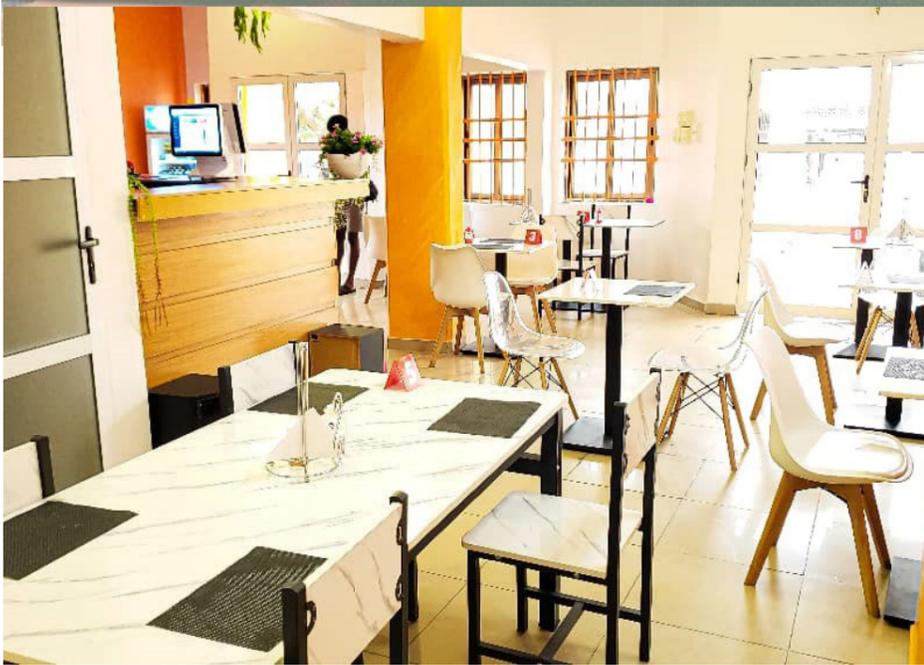


BIENVENUE À LA CASSEROLE DE LA CAPITALE!

Notre restaurant vous offre un cadre élégant et raffiné pour prendre vos repas en journée comme en soirée. Profitez de la tranquillité et de l'esthétique des lieux pour charmer votre estomac. Nous disposons d'un espace confortable ayant tout l'équipement nécessaire pour vous permettre de manger à votre aise.

Faites donc un tour et vous ne serez pas déçu.

Nous sommes situés au carrefour sadognon à côté de la station.



Venez passer vos heures de pause au restaurant

PRÊT À MANGER

Profitez de notre incroyable buffet, ou passez une commande spéciale

+229 52939595

PRÊT À MANGER

PRÊT À MANGER

Nous vous attendons avec impatience

Selon la BAD

Le Bénin parmi les pays d'Afrique à forte croissance en 2024

L'Afrique comptera, en 2024, onze des vingt pays ayant la croissance économique la plus forte au monde, indique le Groupe de la Banque africaine de développement dans la dernière édition de son rapport « Performances et perspectives macroéconomiques de l'Afrique » dévoilée vendredi.

La croissance du produit intérieur brut (PIB) réel du continent devrait s'établir en moyenne à 3,8 % cette année et 4,2 % en 2025. Ces chiffres sont supérieurs aux moyennes mondiales estimées à 2,9 % et 3,2 %, selon le rapport. L'Afrique devrait rester la deuxième région connaissant la croissance la plus forte après l'Asie. Les onze premiers pays africains, qui devraient connaître de solides performances économiques en 2024, sont le Niger (11,2 %), le Sénégal (8,2 %), la Libye (7,9 %), le Rwanda (7,2 %), la Côte d'Ivoire (6,8 %), l'Éthiopie (6,7 %), le Bénin (6,4 %), Djibouti (6,2 %), la Tanzanie (6,1 %), le Togo (6 %), et l'Ouganda (6 %). « Malgré un environnement économique mondial et régional difficile, quinze pays africains ont enregistré une croissance de leur production de plus de 5 % », a déclaré le président du Groupe de la Banque africaine de développement, Akinwumi Adesina, appelant à des pools de financement plus importants et à plusieurs interventions politiques pour stimuler davantage la croissance du continent. Le rapport « Performances et perspectives macroéconomiques de l'Afrique » (MEO), une publication semestrielle qui paraît au premier et au troisième trimestres de chaque année, complète les « Perspectives économiques en Afrique » (PEA), qui sont axées sur les questions de politique émergentes clés, pertinentes pour le développement du continent. Le rapport MEO fournit une évaluation actualisée, basée sur des données probantes, des performances macroéconomiques récentes du continent et des perspectives à court et moyen terme dans un contexte d'évolution dynamique de l'économie mondiale. Le nouveau rapport appelle à un optimisme prudent compte tenu des défis posés par les risques mondiaux et régionaux, à savoir la montée des tensions géopolitiques, l'augmentation des conflits régionaux et l'instabilité politique, qui pourraient perturber les flux de commerce et d'investissement et maintenir les pressions inflationnistes. M. Adesina a souligné que les déficits budgétaires s'étaient améliorés, la reprise plus rapide que prévu après la pandémie ayant contribué à accroître les recettes. « Cela a conduit à une stabilisation du déficit budgétaire moyen à 4,9 % en 2023, comme en 2022, mais nettement inférieur au déficit de 6,9 % enregistré



en 2020. Cette stabilisation est également due aux mesures d'assainissement budgétaire, en particulier dans les pays présentant des risques élevés de surendettement. », a-t-il déclaré. M. Adesina a averti qu'en raison des incertitudes qui pèsent sur l'économie mondiale, les situations budgétaires du continent africain continueraient d'être vulnérables aux chocs mondiaux. Le rapport montre que les perspectives de croissance à moyen terme pour les cinq régions du continent s'améliorent lentement, signe de la résilience continue des économies africaines. L'économiste en chef et vice-président du Groupe de la Banque africaine de développement, Kevin Urama, a présenté les principales conclusions du rapport : « la croissance des économies africaines les plus performantes a bénéficié d'une série de facteurs, notamment la diminution de la dépendance à l'égard des matières premières grâce à la diversification économique, l'augmentation des investissements stratégiques dans les secteurs de croissance clés, la hausse de la consommation publique et privée, ainsi que des évolutions positives sur les principaux marchés d'exportation. », a-t-il détaillé. « La croissance économique de l'Afrique devrait retrouver une vigueur modérée tant que l'économie mondiale résistera, que la désinflation se poursuivra, que les investissements dans les projets d'infrastructure resteront soutenus et que les progrès en matière de restructuration de la dette et d'assainissement budgétaire se poursuivront », a ajouté M. Urama. « L'avenir de l'Afrique repose sur l'intégration économique. Nos petites économies ne sont pas compétitives sur le marché mondial. Un marché intérieur africain sain peut assurer une production intra-africaine de produits manufacturés à valeur ajoutée », a déclaré l'ambassadeur Albert Muchanga, commissaire au développement économique, au commerce, au tourisme, à l'industrie et aux minéraux de la Commission de l'Union africaine. M. Muchanga a assuré que les prévisions et les recommandations du MEO seraient mises à la disposition des chefs d'État africains et que le rapport serait utile lorsque l'Union africaine présenterait ses propositions au G20, un groupe informel réunissant les plus grandes

économies du monde et au sein duquel l'Union africaine a été admise l'an dernier. L'amélioration des chiffres de la croissance pour 2024 est le reflet des efforts concertés des décideurs politiques du continent pour mener des stratégies de diversification économique axées sur l'augmentation des investissements dans les secteurs clés de la croissance, ainsi que sur la mise en œuvre de politiques nationales visant à consolider les situations budgétaires, à inverser l'augmentation du coût de la vie et à stimuler la consommation privée. Intervenant en visioconférence, le ministre des Finances et du Développement économique du Zimbabwe, Mthuli Ncube, a qualifié le rapport de « pertinent » et de conforme à la réalité de son pays, le décrivant comme utile pour la planification économique dans toute l'Afrique. Il a appelé la Banque africaine de développement à poursuivre son travail de réflexion afin d'aider les décideurs politiques à continuer à renforcer la résilience pour résister aux chocs et stimuler la croissance. Selon M. Ncube, « le Zimbabwe anticipe un ralentissement de sa croissance en raison des chocs climatiques dans la région. La croissance économique des pays d'Afrique australe repose sur l'agriculture ; il est donc essentiel de protéger l'agriculture contre les effets du climat. Nous sommes en pourparlers avec les créanciers pour restructurer la dette, qui ralentit la croissance économique. En interne, le pays se concentrera sur les réformes économiques et de gouvernance, ainsi que sur les réformes relatives aux droits de propriété, afin d'accroître la production agricole ». En 2024, jusqu'à 41 pays du continent obtiendront un taux de croissance économique de 3,8 %, et dans treize d'entre eux, la croissance sera supérieure de plus d'un point de pourcentage à celle de 2023. Jeffrey Sachs, directeur du Centre pour le développement durable de l'université Columbia à New York, a souligné que le financement abordable à long terme devait faire partie de la stratégie de l'Afrique pour atteindre une croissance de 7 % ou plus par an. Il a également alerté sur le fait que l'Afrique payait une prime de risque très élevée pour le financement de sa dette, tout en demandant que cette question soit portée à l'attention du G20. « Le développement à long terme ne peut être basé sur des prêts à court terme. Les prêts accordés à l'Afrique devraient être d'une durée d'au moins 25 ans, voire plus. Les emprunts à court terme sont dangereux pour le développement à long terme. L'Afrique doit agir comme une seule entité, à grande échelle », a-t-il expliqué. Considéré comme le champion des Objectifs de développement durable selon António Guterres, le Secrétaire général des Nations unies, M. Sachs a également souhaité une Banque africaine de

développement beaucoup plus grande, dotée de ressources plus importantes pour répondre aux besoins de financement de l'Afrique.

Aperçu des perspectives économiques dans les différentes régions

Malgré la confluence des chocs, la résilience des économies du continent reste forte, avec une croissance positive prévue pour les cinq régions du continent. Afrique de l'Est - L'Afrique de l'Est continuera de porter l'élan de croissance du continent, avec une croissance prévue de son PIB de 5,1 % en 2024 et de 5,7 % en 2025, soutenue par de solides investissements stratégiques visant à améliorer la connectivité interne et à approfondir le commerce intrarégional. Afrique du Nord - Les conditions météorologiques défavorables et les défis macroéconomiques qui se succèdent maintiendront la croissance de la région à 3,9 % en 2024, avec une légère amélioration à 4,1 % en 2025. Afrique centrale - La croissance devrait ralentir à 3,5 % en 2024, mais la reprise prévue de la consommation privée et l'augmentation des investissements miniers et des exportations pourraient contribuer à porter la croissance à 4,1 % en 2025. Afrique australe - La croissance restera faible, en progression de 2,2 % en 2024 et 2,6 % en 2025. Cela reflète la faiblesse économique persistante de l'Afrique du Sud, la plus grande économie de la région. Afrique de l'Ouest - La croissance devrait accélérer pour atteindre 4 % en 2024 et 4,4 % en 2025. La forte croissance enregistrée dans la plupart des pays de la région devrait compenser les ralentissements observés au Nigeria et au Ghana. Le retrait annoncé du Burkina Faso, du Mali et du Niger de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) jette une ombre sur la durabilité des gains dans un contexte d'incertitude croissante. Stimuler une croissance économique plus rapide et plus durable Le MEO 2024 indique qu'à court terme, la lutte contre l'inflation persistante nécessitera une combinaison de politiques monétaires restrictives associées à un assainissement budgétaire et à des taux de change stables. Le rapport identifie les réformes structurelles et les politiques industrielles stratégiques comme essentielles pour accélérer la diversification économique et renforcer le secteur des exportations. Il recommande que les pays investissent davantage dans le capital humain et poursuivent une stratégie d'industrialisation et de diversification basée sur les ressources qui permettent au continent d'exploiter ses avantages comparatifs et de renforcer sa résilience aux chocs.

Relais: Alain ASSOGBA.

Ets EMERIC PRODUCTION

EMERIC
Production

ELONA HOUSE

*Pour vos paisibles séjours à Porto-
Novo (appartements meublés & chambres
meublées); FENOUE GUEST HOUSE est
disponible pour vous accueillir...*

*Pour tous vos besoins en
location de salle ou espace
de fêtes, salle de conférence,
service traiteurs etc...);
ELONA HOUSE est la solu-
tion paisible à Porto-Novo.*



N'hésitez pas à nous contacter: +229 55500707 / 55499999